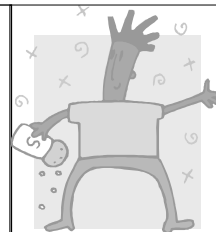


# LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents

N°54 – juin 2012

Bulletin des communaux FSU de Montreuil

**E  
d  
i  
t  
o**

## Le changement, C'est maintenant ?

Dans le Grain de Sel de mars 2012, parce qu'il était indispensable de changer de politique, nous vous appelions à battre Nicolas Sarkozy et à faire barrage au Front National.

Un nouveau président a été élu le 6 mai. Nous espérons, au moment où ces lignes sont écrites, qu'une majorité de gauche sera élue aux élections législatives des 10 et 17 juin et qu'une page sera enfin tournée.

### Nous avons des exigences

Nous savons qu'il faudra du temps et surtout une toute autre politique économique et sociale pour revenir sur toutes les régressions sociales subies pendant 5 ans.

Pour autant, la FSU a des exigences.

La FSU apprécie l'annonce d'une première mesure immédiate sur les retraites et intervient pour que les modalités en soient les plus larges possibles. Dans les négociations annoncées pour l'été, la FSU réaffirmera ses revendications (retraite à 60 ans, 75%, 37,5 annuités, socle des pensions...).

### Il faut aussi revaloriser le point d'indice

Nous revendiquons aussi la fin du gel des traitements des agents de la fonction publique et leur revalorisation notamment par une mesure immédiate sur le point d'indice ainsi que l'ouverture de négociations et la requalification des emplois.

### Une politique ambitieuse pour les services publics et la fonction publique

La Fonction publique doit être considérée comme un investissement d'avenir, une richesse pour le pays. Le Président s'est engagé à mettre fin à la RGPP. La FSU en prend acte avec satisfaction. La FSU demande que le gouvernement renonce aux

☎ 01 48 70 00 48

☎ 01 49 88 06 17

✉ [sduclias93@montreuil.fr](mailto:sduclias93@montreuil.fr)

Site <http://fsu-clias-montreuil.fr/>

24 rue de Paris 93100 Montreuil

suppressions d'emplois prévues dans la fonction publique.

Les agents de la Fonction Publique attendent maintenant d'être reconnus et respectés, que soit mis fin au « nouveau management public » (notamment en abrogeant les textes sur l'évaluation individuelle et la rémunération à la performance).

Les agents publics attendent que leurs missions soient valorisées et que soient apportées des réponses aux questions qu'ils ont posées ces dernières années sans jamais être entendus : salaires, carrières et pensions, évaluation, journée de carence...

### Actions sociales municipales

Après 4 réunions de concertation municipalité-syndicats en mai et en juin, les négociations sur les actions sociales ont abouti et vont se concrétiser dans les prochains mois pour les agents et constituant, **même si elles devront être améliorées au fil des ans**, des avancées pour le personnel.

Le CTP du 22 juin doit donner un avis sur celles-ci; nous y reviendrons donc à la rentrée.

Nous rappelons ci-dessous ces mesures :

### Mise en place de titres-restaurant : notre syndicat FSU a fait le choix de l'égalité et de la solidarité

Tout en revendiquant des mesures d'accompagnement, telle l'aménagement de salles de convivialité, ainsi que l'accès à un restaurant inter-entreprises à moyen terme, **notre syndicat a défendu, seul en février**, la mise en place de titres-restaurants, seule solution à même d'apporter une aide à la restauration à 2500 agents alors que moins de 600 agents mangent aujourd'hui à Monoprix, soient moins de 25 %, dont une partie risque

**Pour vous informer plus régulièrement, notre section syndicale FSU Clia des territoriaux de Montreuil vient de créer un site (encore en construction) :**

<http://fsu-clias-montreuil.fr/>

**n'hésitez pas à le consulter régulièrement**

un redressement fiscal car tout agent doit payer au moins 2,30 euros par repas . Sans compter les 1900 agents qui aujourd'hui n'ont rien !

**Lors des négociations sur la valeur faciale et les modalités de prise en charge par l'employeur, nous avons été rejoints par FO et SUD :**

**Valeur faciale du titre : 7 euros**

**Prise en charge par l'employeur :**  
60 % pour les 500 agents ayant le traitement brut (en intégrant le RI) le plus bas.  
soit un coût pour l'agent de 2,80 euros

**Au dessus de ce seuil :** prise en charge à 50%, soit un coût pour l'agent de 3,50 euros.



Le prélèvement de la part agent sera effectué sur le bulletin de paie.

**Le titre-restaurant est nominatif et non imposable.**

Les agents travaillant le dimanche et qui bénéficiaient jusqu'à présent d'un TR à 7,62 euros mais imposable basculeront sur un TR à 7 euros mais non imposable.

**Qui ? :** Les TR sont **proposés** à tous les agents titulaires, stagiaires et non-titulaires, de la ville et du CCAS, payés sur un indice ; une étude va être menée pour intégrer les agents rémunérés à l'heure sous certaines conditions.

Chaque agent à temps plein qui en a fait commande recevra sur 12 mois, un chéquier mensuel de 18 TR

En cas d'absence pour maladie, maternité, autorisations d'absence pour événement ou enfant malade, de formation..., une régularisation sera effectuée dans les 2 mois.

**Quand ? :** fin d'année 2012, probablement janvier 2013

Nous avons obtenu dans le document soumis au CTP le recensement des espaces possibles pour aménager des salles, en priorité pour les agents travaillant à Opale.

**Coût annuel net pour la ville :** 1 964 844 euros.

*Notre syndicat est aussi exigeant quant au choix du prestataire retenu qui pour nous doit respecter ses salariés et des valeurs de solidarité.*

**Aide à la rentrée scolaire :**

Afin d'aider les agents ayant des **enfants à charge** (au sens de l'article L 512-3 du CSS) et scolarisés, pour les frais liés à la rentrée

scolaire, il est mis en place une aide financière versée pour chaque enfant à charge , une fois par an, à partir d'octobre 2012.

Cette aide **imposable** selon la réglementation sera versée sur le salaire du mois d'octobre.

**Qui ? :** les agents titulaires, stagiaires et non-titulaires, de la ville et du CCAS, payés sur un indice, y compris les agents à temps non complet si supérieur à 50 %.

Ce temps pouvant être apprécié sur l'année.

Chaque année, les agents concernés devront remplir un formulaire de demande.

Un certificat de scolarité devra aussi être fourni pour les enfants de plus de 16 ans.

Pour bénéficier de cette aide, les agents doivent être présents au 1er octobre et avoir au moins 4 mois de présence continue à la ville ou au CCAS.

**Combien ? :**

- 50 euros par enfant scolarisé à l'école élémentaire.
- 75 euros par enfant scolarisé au collège.
- 100 euros par enfant à charge scolarisé dans un lycée (hors apprentis et post-bac) et ayant au maximum 20 ans.

**Coût annuel net pour la ville :** 90 000 euros

**Aides exceptionnelles face aux « coups durs de la vie » :**

3 situations sont prises en compte :

- Frais d'obsèques d'un **conjoint ou enfant à charge** (aide entre 400 et 750 euros).
- Frais de logement (caution, gazinière en panne, facture d'électricité....) : aide jusqu'à 400 euros.
- Aide d'urgence (baisses significatives des ressources) : aide entre 100 et 150 euros.

*Cette dernière aide pourra aussi être demandée pour les frais de scolarité d'un enfant étudiant non boursier.*

Ces 3 possibilités d'aide ne sont pas cumulables entre elles, sauf avec l'aide pour frais d'obsèques, et ne peuvent bénéficier qu'une fois par an au même agent.

Elles ne sont pas automatiques et dépendent de la situation sociale et financière de l'agent.

**Qui ?** : Les agents ayant au moins 4 mois de présence à la Ville et au CCAS de Montreuil . Pour les agents non permanents effectuer 70 heures mensuelles ou 200 heures sur un trimestre.

**Comment ?** : Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du personnel après avoir rempli un formulaire de demande qui sera mis à disposition.

Après entretien avec l'assistante sociale du personnel, la décision sera prise par une commission d'attribution, sur la base d'une **présentation anonyme des dossiers de demande**.

Les modalités de fonctionnement de cette commission qui comprendra l'élue au personnel, un(e) représentant(e) de la DRH ne sont pas encore définies.

**Si la situation est urgente, l'aide sera versée en espèces.**

**Quand ?** : au plus tard le 1er janvier 2013

**Coût annuel estimé pour la ville** : 26 000 euros

### Aide à la complémentaire santé :

2 choix s'offrent à la Ville et au CCAS de Montreuil :

- Apporter une aide aux agents dont les contrats auront été labellisés.

*La liste de ces contrats doit être publiée au journal officiel au mois d'août.*

### OU

- Passer une convention de participation avec un opérateur choisi après appel à concurrence, ce qui oblige les agents à choisir cet opérateur pour bénéficier de l'aide de la ville

Au niveau national, entre 10 et 15 % d'agents territoriaux n'ont pas de complémentaire santé.

Selon une enquête IFOP 2009, 33 % d'agents territoriaux ont renoncé à se soigner pour des raisons financières.

Pour notre syndicat FSU, l'aide financière apportée par la ville doit contribuer à réduire le nombre d'agents non couverts mais aussi à développer la solidarité intergénérationnelle, retraités/actifs, **c'est pourquoi nous demandons comme les autres syndicats de la Ville et du CCAS que le choix mutualiste soit conforté.**

Sinon, nous risquons de nous retrouver dans la même situation que pour l'aide à la prévoyance/garantie maintien de salaire où

c'est Dexia Ingénierie Sociale qui a été retenue.

**C'est pourquoi, nous demandons que la ville fasse le choix d'apporter l'aide aux agents dont les contrats de santé auront été labellisés** ce qui garantit le libre choix de l'agent de sa complémentaire santé.

Une partie importante des agents étant couverts par la MNT et la MNFCT qui sont de vraies mutuelles faisant le choix de la solidarité entre actifs et retraités, entre jeunes actifs et retraités ; elles seront confortées.

Quel que soit le choix de la ville à la rentrée de septembre, après avis du CTP où notre syndicat FSU continuera à porter cette revendication de labellisation, l'aide financière s'exprime légalement sous la forme d'un montant unitaire en euros par agent, soit directement aux agents, soit aux organismes d'assurance qui seront tenus de le répercuter intégralement en déduction de la cotisation ou de la prime due par les agents qui leur sont affiliés.

Tranche traitement brut + SFT	aide mensuelle	aide mensuelle avec 2 enfants*
< 2000 euros	20 €	30 €
Entre 2000 et 3000 euros	15 €	25 €
Plus de 3000 euros	10 €	20 €

\* 5 euros par enfant à charge.

## Jour de carence Non à la discrimination

Depuis que nous en avons eu connaissance, notre syndicat FSU n'a cessé de combattre le jour de carence, c'est-à-dire le retrait du 1er jour d'absence, en cas d'arrêt maladie ordinaire.

Notre syndicat FSU a proposé au CTP une motion.

Adoptée le 20 mars 2012 par l'ensemble des représentants de l'employeur et du personnel (CGT, FSU), cette motion rappelle que « *cette mesure est injuste et inefficace* :

*Injuste, car le gouvernement fonde sa décision, notamment, sur la volonté de corriger une inégalité public-privé.*

*Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise...).*

*Inefficace, car l'économie générée le serait pour les employeurs, mais pas pour le budget de la Sécurité sociale, distinct de ceux de l'État et des collectivités.*

*Par ailleurs, les fonctionnaires subissent de manière drastique les effets de la crise, et il n'est pas admissible de leur imposer une nouvelle régression. »*

Votée après l'adoption de l'article 105 de la loi de finances pour 2012 et la publication de la fameuse circulaire d'application du 24 février 2012, le 16 mars, la motion demande « instamment au Gouvernement actuel de supprimer cette disposition injuste » et « interpelle les candidats à l'élection présidentielle afin qu'ils prennent position à ce sujet. » (voir notre édito)

**La mairie ne doit pas l'appliquer !**

Le 4 avril 2012, nous avons aussi écrit à la Maire pour lui demander de surseoir à l'application du jour de carence à la Ville de Montreuil à l'instar de ce qui a été décidé par le Président du Conseil Général du 93. Même si la mairie ne l'applique pas pour l'instant; à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse officielle.



**Jeudi 27 septembre 2012  
de 9 h à 12 h  
Salle Franklin  
60 rue Franklin**

**Réunion FSU \*  
d'information syndicale**

☛ L'avancement de grade, la promotion interne, comment ça fonctionne.

**Nous ferons le point sur les résultats de notre pétition signée par 576 agents.**

☛ Loi sur les agents non-titulaires : CDIisation, sélection professionnelle... quels sont vos droits (voir aussi notre tract en cours de distribution ou sur notre blog).


*\* ouverte à tous les agents, syndiqués ou non.*

**DE NOUVEAU !**

**UNE PERMANENCE DE LA FSU  
POUR POSER VOS QUESTIONS**

**Tous les mercredis de 13 à 14h**  
(sauf vacances scolaires)

**À OPALE A**

Etage ④	On est où ??? <b>Bureau 425</b> à droite de l'ascenseur  → → → →
Etage ③	
Etage ②	
Etage ①	
RDC	

**Situation au Cinéma Méliès  
Le personnel doit être soutenu !**

Alors que la situation au cinéma Méliès prend une dimension médiatique nationale, qui ne peut que nuire à la résolution des questions qu'il a à affronter, notre syndicat interpellé par les agents de ce service a écrit à la Maire.

Il est clair que les changements auxquels est confronté le cinéma municipal n'ont pas été appréhendés dans toutes leurs conséquences, même si nous actons positivement les recrutements effectués et la prise en compte de la souffrance au travail subie par un des agents en l'affectant dans un autre service.

Notre syndicat est attaché à ce service public qui doit retrouver la sérénité nécessaire à son développement alors qu'il vient d'être mis à disposition d'Est-Ensemble, qu'il doit s'agrandir et déménager.

Un préavis de grève reconductible a été déposé par la CGT pour soutenir les revendications des agents du cinéma Méliès. Telles qu'elles sont indiquées dans le bulletin de la CGT, nous nous y associons.

Dans le courrier adressé à la Maire, notre syndicat revendique aussi la mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement et de re-médiation indépendant, favorisant la parole et la réflexion au bénéfice des agents qui le souhaitent .